



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 11 juillet 2022**

Tarifs hébergement – location aux saisonniers

Le conseil d'administration,

Vue la décision du conseil d'administration du 10 mars 2020,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 11 juillet 2022 ainsi que les échanges en séance,

Considérant qu'il convient de compléter les tarifs votés pour y inclure l'hypothèse de logements occupés par plus d'une personne,

DECIDE

Article un :

Les tarifs par personne pour les T2 ou les T3 pouvant accueillir plus d'une personne sont les suivants :

	Prix par semaine		Prix par mois	
pour les T2 et T3	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
par personne	140,00 €	154,00 €	400,00 €	440,00 €

Ce prix s'entend charges et WIFI compris, sans prestation de ménage pendant le séjour, ni de fourniture de linge.

Fait à Nice, le 11 juillet 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 21
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 3	Abstention :0
Votants : 21	